

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive: **Office de la propriété industrielle de la République tchèque
Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6
République tchèque**

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: **1273344**
No de l'enregistrement de base: **11301212, 11028090, 11301210**

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:
**SKYWORTH GROUP CO., LTD., Skyworth Building,
Shennan Ave,
Nanshan District
518057 Shenzhen, Guangdong, CN**

- IV. La marque est refusée pour tous les produits et/ou services
 La marque est protégée pour tous les produits et/ou services
 La marque est admise pour les produits suivants:

Classe 11 - autocuiseurs [autoclaves] électriques; fours à micro-ondes [appareils de cuisson]; congélateurs; réfrigérateurs; appareils de désinfection; appareils et installations de cuisson; lampes germicides pour la purification d'air; lampes à friser; pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; sèche-cheveux électriques; générateurs de bulles de savon et de mousse pour spectacles; installations et appareils sanitaires; installations pour la purification d'eau; poches jetables de stérilisation; briquets.

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: **16/05/2017**
Référence de l'Office No: **243911**

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:

